

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 3 Mars 2020 à 20 heures 00 minutes
Mairie de Rogerville

Présents :

M. CARPENTIER Ludovic, Mme CHIROL Avelyne, M. CORRE François, M. LECOMPTE Pascal, Mme PORET Sylvie, M. TABOUILLOT Cédric, M. GUERIN Guy, Mme HEBERT Corinne, M. POUPARD Yann, Mme Caroline TRIAUREAU, Mme Colette DUMAIS, M. LEGALLAIS Xavier.

Procuration(s) :

M. TABOUILLOT René donne procuration à M. TABOUILLOT Cédric

Absent(s) : Mme RAS Paulette

Excusé(s) :

M. TABOUILLOT René, Mme Nathalie BARABE,

Secrétaire de séance : M. GUERIN Guy

Président de séance : Mme CHIROL Avelyne

Approbation du compte-rendu du 11 février 2020.

M. CORRE François fait remarquer que, pour ne pas pénaliser l'ouverture de la micro-crèche, nous avons accepté de valider le devis de déplacement de la clôture par échange de messagerie et qu'à ce jour nous n'avons toujours pas ces devis. Madame le maire explique que l'employé chargé de ces devis était en congés.

M. Yann POUPARD exprime son mécontentement et regrette le manque de démocratie au sein du Conseil Municipal.

Le compte rendu est adopté à la majorité des membres présents lors du précédent Conseil Municipal.

Budget Communal : vote du compte administratif et compte de gestion

Madame le Maire donne la parole à Mme RUHLMANN Nicole pour la présentation des comptes.

Fonctionnement

Dépenses 2 336 285.05 €

Recettes 3 242 475.97 €

Investissement

Dépenses 2 775 349.39 €

Recettes 1 497 063.57 €

Madame le Maire donne la présidence à M. GUERIN Guy, doyen d'âge et sort de la salle pour procéder au vote d'une part du compte de gestion et du compte administratif d'autre part.

Les membres du conseil municipal votent le compte de gestion et le compte administratif à 12 voix pour Madame le Maire étant sortie de la salle.

Madame le Maire reprend la Présidence pour l'affectation du résultat et donne la parole à Mme RUHLMANN Nicole.

Résultat d'affectation

Au constat du Compte Administratif le résultat d'affectation est le suivant :

Excédent de fonctionnement 906 190.92 €

Excédent reporté 5 607 719.34 €

Soit un excédent cumulé 6 513 910.26 €

Déficit d'investissement 231 243.05 €

Reste à réaliser 998 125.00 €

Soit un besoin d'autofinancement	1 229 368.05 €
Il convient de décider l'affectation suivante	
Excédent de fonctionnement au 31/12/2018	6 513 910.26 €
Autofinancement en 1068	1 229 368.05 €
Résultat reporté en fonctionnement	5 284 542.21 €
Déficit d'investissement de	231 243.05 €

Les membres du Conseil Municipal votent le résultat d'affectation à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Budget Annexe Campemeille : vote du compte administratif et compte de gestion

Madame le Maire donne la parole à Mme RUHLMANN Nicole pour la présentation des comptes.

Fonctionnement résultat cumulé :

Dépenses	484 552.35 €	Recettes	484.552.35 €
----------	--------------	----------	--------------

Investissement résultat cumulé

Dépenses	53 548.75 €	Recettes	578.971.42 €
----------	-------------	----------	--------------

Recettes réelles 431 003.60 € - dépenses réelles 53 548.75 € = excédent sur 2019 : 377 454,85 €.

Soit un excédent cumulé de 525 422.67 € (147 967.81 € +377 454,85 €)

Madame le Maire donne la présidence à M. GUERIN Guy, doyen d'âge et sort de la salle pour procéder au vote d'une part du compte de gestion et du compte administratif d'autre part.

Les membres du conseil municipal votent à 12 voix pour les comptes de gestion et administratif du Budget Annexe Campemeille. Madame le Maire étant sortie de la salle.

Annulation de titre sur l'année antérieure

Nous avons constaté au Compte Administratif que la subvention de l'Etat pour le remplacement des fenêtres de l'école avait été imputée à tort en fonctionnement.

Il convient pour passer cette recette sur la section d'investissement de procéder aux écritures comptables suivantes :

Un mandat au 673 Titres annulés sur exercice antérieure	25 423.80 €
Un titre au 1321 Subvention Etat	25 423.80 €

Il convient d'autoriser Madame le Maire à passer ces écritures comptables.

Les membres du Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés Autorisent Madame le Maire à passer les écritures comptables comme définies ci-dessus.

Devis, factures, bons d'engagement à valider

TIERS	MONTANT	OBJET	VALIDATION POUR SIGNATURE DEVIS ET PAIEMENT FACTURE
SUITE VISTE ANNUELLE CONTRÔLE DES JEUX PAR S			
devis But de foot transportable			
1 A-	2 938.14 €		Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité

			des membres présents ou représentés
1 B	3 039.79 €		
1 C	3 230.40 €		
devis remplacement grilles derrières les buts du city stade			
2 A	2 616.00 €		La décision est reportée city-stade sera fermé dans l'attente des travaux
2 B	3 048.00 €		
2 C	3 324.00 €		
3	181.50 €	Chemises urbanisme déclaration préalable et permis de construire	Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité des membres présents ou représentés
4		L'Association va installer un portillon entre le lotissement et le jardin de l'Estuaire à la place du grillage provisoire. S'agissant d'une clôture en mitoyenneté, l'Association demande si la Commune accepte de participer à 50 % du montant des travaux soit 513.54 €	Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité des membres présents ou représentés

ÉCOLE

<i>TIERS</i>	<i>MONTANT</i>	<i>OBJET</i>	<i>VALIDATION POUR SIGNATURE DEVIS ET PAIEMENT FACTURE</i>
devis transport MUMA			
1 A	149.10€ X6 soit 894.6 €	Transport Ecole à MUMA du 30/04/2020 après-midi Transport Ecole à MUMA du 14/05/2020 matin Transport Ecole à MUMA du 14/05/2020 après-midi Transport Ecole à MUMA du 15 mai 2020 matin Transport Ecole à MUMA du 15 mai après-midi Transport Ecole à MUMA du 28 mai matin	Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité des membres présents ou représentés
1 B	191 x5 soit 1146 €		
1 C	DEVIS TOTAL 1 600 €		
devis transport SAINNEVILLE du 09/04/2020			
2 A	203.20 €		Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité des membres présents ou représentés
2 B	264.00 €		
2 C	281.00 €		
factures à valider			
1	54.00 €	Intervention du 24/01/2020 sur relais portail de l'école	Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité

			des membres présents ou représentés
2	389.84 €	Suite à une erreur de numérotage, la Sté a dû faire modifier son KBIS En effet nous avons signifié le 14 rue Coty au lieu du 16	Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité des membres présents ou représentés
Bons d'engagements			
1	1 200.00 €	Solde 320.28 €	Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité des membres présents ou représentés
2	1 000.00 €	Solde 483.74€	Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité des membres présents ou représentés
3	400.00 €	Solde 63.31 €	Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité des membres présents ou représentés
4	1 500.00 €	Solde 479.28 €	Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité des membres présents ou représentés

2 A – M. CORRE François intervient : il serait préférable d'attendre la prochaine mandature, celle-ci pouvant avoir un projet global pour le city-stade et éviter ainsi une dépense inutile.

Mme TRIAUREAU Caroline pose la question des délais de remplacement des grilles et demande à Madame le Maire qu'elle sera sa position si les travaux ne sont pas effectués rapidement.

Madame le Maire répond que le city-stade sera fermé si les travaux ne peuvent pas être effectués, qu'elle avait reporté sa décision dans l'attente de la signature du devis.

Mme Triaureau demande si le city stade sera fermé quand même, même si le devis est signé. Elle explique qu'il y a forcément un délai entre la signature du devis et la mise en place des travaux. Au vu de la réponse de Mme la maire, Mme Triaureau résumé donc que, même si le devis est signé, Mme la maire prend la décision de fermer le city stade. Elle conclut que la fermeture du city stade n'est donc pas imputable à la signature ou non du devis et qu'il relève de la seule responsabilité de Mme la maire.

M. CORRE François et Mme TRIAUREAU Caroline demandent quels délais la Commune a pour procéder aux réparations.

Madame le Maire répond qu'il n'y a pas de délais précis, mais qu'en connaissance du danger possible, elle engage sa responsabilité.

M. LECOMPTE Pascal demande quelle était les préconisations de la dernière visite des installations.

Madame le Maire confirme qu'elle était identique.

Le devis est refusé seuls 5 personnes votent pour, Mmes CHIROL Avelyne, HEBERT Corinne et Mrs CARPENTIER Ludovic, GUERIN Guy et LEGALLAIS Xavier.

Le city-stade sera fermé.

M. LEGALLAIS Xavier précise qu'il faut penser à fermer physiquement le city-stade pour éviter que les enfants rentrent sur le site. M. CORRE François propose de le fermer avec des barrières de rues. M. LEGALLAIS Xavier répond que ces barrières ne sont pas assez hautes et que les enfants risquent de pénétrer quand même dans l'emprise du city-stade. Il faut des barrières hautes ou un grillage haut donc sans doute des frais également.

Intervention Madame le Maire :

Avant de clôturer la séance, je voulais remercier l'ensemble du Conseil Municipal pour avoir pu malgré nos différences mener à bien les dossiers. Merci à tous.

La séance est levée à 21 h 26